

# ST FERDINAND

## AVIS PUBLIC

### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand a adopté le règlement no 2023-258 annulant le règlement no 2020-212 décrétant une dépense de 339 745 \$ et un emprunt de 339 745 \$ pour la construction d'un bâtiment de services au Parc Versant du Lac.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 septembre 2023.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

**Donné à Saint-Ferdinand, ce 15 septembre 2023**



**Sylvie Tardif**  
**Greffière-trésorière adjointe**